

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020**

DATE DE CONVOCATION : 26 juin 2020

DATE D’AFFICHAGE : 26 juin 2020

L’an deux mille vingt, le 1^{er} juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur CHARRON Michel, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. CHARRON Michel 1^{er} Adjoint, Mme SIMONEAU Réjane 2^{ème} adjointe,
MMES LAMONIN Florence, OUDOT DE DAINVILLE Anne, JEANJEAN Vanessa,
MMS CHAMOIS Alain, DUPUIS Alain, DURAND Jérôme, LECLERC Michel,
PEREIRA Luis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. DURAND Joël à M. CHARRON Michel

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

Madame Florence LAMONIN a été élue Secrétaire

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Remarques :

- Sur le compte-rendu envoyé aux conseillers municipaux, le vote concernant les indemnités des élus n’est pas inscrit. L’abstention de Mme OUDOT DE DAINVILLE Anne n’y est donc pas indiquée. Monsieur CHARRON Michel précise que le vote et l’abstention sont bien mentionnés sur la délibération envoyée à la préfecture.
- Suite à des informations erronées sur les indemnités des élus, certains conseillers demandent à remettre le vote au prochain conseil

Après avoir entendu les remarques, le compte-rendu du 26 mai 2020 a été approuvé.

2- VOTE DES 2 TAXES

Monsieur CHARRON Michel 1^{er} adjoint donne quelques explications sur le calcul des impôts communaux et les recettes fiscales de la commune et propose une augmentation de 2 % des taxes. La taxe d’habitation est figée par l’état et ne peut donc être modifiée par les communes. Seules les taxes foncières sur le bâti et le non bâti sont concernées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à 9 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** d’augmenter les taux des taxes communales pour 2020 comme suit :

DESIGNATION	TAUX
Taxe foncière (bâti)	10.57
Taxe foncière (non bâti)	59.49

3 – AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE DONNEE A LA RESPONSABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LONGNES :

Monsieur CHARRON Michel 1^{er} adjoint explique au conseil municipal que le Maire doit donner à la responsable du centre des finances publique de LONGNES l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la part du Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote **POUR à l'unanimité**.

4 – AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ADMINISTRATIF POUR RENFORT AFIN ASSURER LA REGIE CENTRALE

La secrétaire de Mairie est en congés maladie depuis fin mars 2020. Nous faisons appel depuis le 6 avril au CIG (Centre Intercommunal de Gestion) service remplacement pour palier à cette absence. Un agent administratif vient 2 jours par semaine pour un total de 16h hebdomadaires. La mission de cet agent de remplacement ne lui permet pas d'être régisseur auprès des collectivités territoriales dans lesquelles elle intervient.

C'est pourquoi, pour la bonne continuité du service public et afin de pouvoir facturer les familles pour la cantine une convention de mise à disposition d'un agent administratif titulaire est proposée à compter du 1^{er} juillet 2020. Cet agent est déjà en fonction à la mairie de Flexanville.

Cette convention est faite pour une durée de 3 ans, pouvant être interrompue à tout moment dès que la situation reviendra à la normale et que la secrétaire de mairie titulaire reprendra son poste.

Cette convention est signée par le Maire de Flexanville et le Maire d'Osmoy, transmis à la Trésorerie et au Centre de Gestion pour approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **10 votes POUR et 1 vote CONTRE**

5 – DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le dernier acte réalisé par la Caisse des écoles est le vote du compte administratif de 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE** a décidé de procéder à la dissolution de la caisse des écoles.

Et arrête les comptes de la caisse des écoles conformément au tableau des résultats et à la balance comptable fournie par Mme la trésorière le 31 décembre 2018.

Questions diverses :

- Question : Est-ce que le remplacement de Béatrice est prévu ?
Réponse : Oui il faudra prévoir de lancer un recrutement en septembre.
- CR réunion Ecole
Information : Pas d'enfants perdus « pédagogiquement »
Gestes barrières assimilés par les enfants
Pas de problèmes rencontrés par les maîtresses
Ré ouverture des P'tits Loups lundi 6 juillet.
- La réunion syndicat de l'eau a eu lieu le SIRYAE.
Bilan du mandat et nouveau budget voté.
- Point fibre optique.
Le raccordement aux particuliers est en cours à Garancieres

- Location salle des fêtes.

Question : Comment communiquer auprès des habitants, voire des autres villages, afin d'augmenter les recettes liées à la location de la salle des fêtes ?

Réponse la mairie va vérifier sur la convention passée avec les voisins à l'époque de la construction s'il est possible de louer la salle aux habitants extérieures à la commune.

- Transport scolaire.

Question : Certains parents espèrent un remboursement du transport scolaire concernant les mois de confinement. En fonction du versement des subventions, une communication sera faite aux habitants.

Réponse : Pour le moment nous ne savons pas si la totalité des subventions prévues par le département et la région seront bien données.

Les transporteurs nous demandent pour le moment la totalité des versements même si la prestation n'a pas eu lieu.

La secrétaire de séance
Florence LAMONIN



Le Maire
Joël DURAND

